



MATINEES THEMATIQUES de la Jeunesse au Plein Air (JPA)

Du 31 Janvier 2013 au 1^{er} février 2013

« Comment ouvrir les accueils de loisirs aux enfants autistes »

Synthèse des travaux

Accueillir un enfant autiste en centre de loisirs peut se révéler un véritable parcours du combattant et cela malgré les articles 225-1 et 225-2 du Code pénal qui interdisent de refuser ou de subordonner la fourniture d'un service en raison du handicap.

DEFINITION

L'autisme est un trouble du développement qui fait partie des troubles envahissants du développement (ou trouble du spectre autistique) caractérisés par des particularités des interactions sociales, de la communication et du comportement : évitement du regard, peu ou pas de recherche de partage de plaisirs, intérêts ou réussites, difficultés à décoder les émotions..., retard ou absence de langage oral sans tentative de compensation par le langage non verbal, difficulté à engager ou soutenir la conversation, à comprendre le deuxième degré, écholalie...et mouvements stéréotypés, besoin de routines avec résistance aux changements, intérêts restreints, peu de jeux de faire semblant...). Souvent, on note une hypersensibilité aux bruits, une marche sur la pointe des pieds, des troubles alimentaires, des troubles du sommeil. Leur façon de traiter les informations est particulière : difficultés de généraliser des apprentissages ou au contraire surgénéralisation, difficulté de trier les stimuli sensoriels, difficulté de prise en compte du contexte, de théorie de l'esprit, difficulté d'abstraction, etc..... Les formes cliniques très diverses entraînent des situations de handicap hétérogènes.

Plusieurs pistes d'aide ont été abordées en tenant compte de leurs particularités de fonctionnement (supports visuels, adaptation du cadre, adaptation du langage, etc...).

Atelier 1 : Le lien entre l'école et le périscolaire

Atelier 2 : Le lien entre les parents et les professionnels

Atelier 3 : Du projet à l'accueil de l'enfant autiste : avant, pendant et après

Atelier 4 : Les outils et ressources pour l'accueil

Différentes étapes sont nécessaires pour permettre l'accueil de l'enfant. La réussite de l'accueil d'un enfant autiste passe par l'envie des animateurs de s'impliquer dans cet accueil mais aussi par les échanges entre les différents acteurs (animateurs, parents, thérapeutes...). Construire un projet en amont (projet d'établissement, projet éducatif, projet d'accueil) permet de se prémunir des difficultés d'accueil. Il est important d'avoir un langage commun qui se voit formalisé par un protocole d'accueil pour donner des repères aux équipes d'animation et apporter un cadre.

Pendant l'accueil, il faut apprendre à rencontrer l'enfant : cela est rendu possible par la formation des professionnels mais aussi au travers d'expérimentations pour faire évoluer et permettre d'ajuster les interventions de chacun. Il faut avoir des mots pour expliquer certaines situations et/ou comportements : Comment expliquer l'autisme aux autres enfants ? Comment faire face à des comportements violents ? Comment gérer les réactions des autres enfants ?... Avant l'accueil, il est nécessaire de s'informer sur l'autisme (besoins de ressources, de formation notamment sur les représentations du handicap).

LES OUTILS

Certains outils peuvent être mis en place. Pour accueillir un enfant autiste il n'existe pas un outil spécifique mais des outils :

- ✓ Groupe d'analyses de pratiques, groupe de parole animé par un intervenant extérieur pour permettre aux animateurs de prendre du recul et apporter un regard extérieur sur certaines situations vécues.
- ✓ Favoriser la rencontre du secteur médico-social et de l'animation pour échanger sur les outils qui peuvent faciliter la prise en charge et contribuer à la qualité d'accueil des enfants autistes.
- ✓ Favoriser les liens dans la triangulaire famille/thérapeute/équipe d'animation.
- ✓ Le livret d'accueil des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs CAF/JPA
- ✓ Participer à l'équipe de suivi de la scolarisation (demande des parents)
- ✓ Le document d'accueil personnalisé, pour mieux connaître les particularités de chaque enfant avant son accueil dans la structure
- ✓ La formation des équipes d'animation pour permettre une approche plus sereine et professionnelle dans l'accueil de ces enfants, que ce soit du côté des animateurs ou de la famille.
- ✓ La malle pédagogique, support pour les équipes et les enfants (ex : « Mon petit frère de la lune »)
- ✓ Mise en place d'un cahier de suivi : Il faut être vigilant sur la manière dont sont transmises les informations et être attentifs au choix des mots. Il faut savoir valoriser l'enfant même si ce dernier rencontre des difficultés.
- ✓ Communiquer : création d'un répertoire de signes, de mots ou photos pour faciliter la communication et la connaissance des règles de vie.
- ✓ Mise en place de groupe de travail qui permettrait que le parent ne soit pas le seul relais auprès des professionnels et que l'accueil de l'enfant se base sur l'échange entre différents protagonistes.

Un des premiers points soulevé est qu'il existe des **difficultés de coordination entre les différents acteurs** prenant en charge l'enfant. Une des conséquences est que la famille doit inlassablement informer sur le handicap de son enfant. Il est pourtant important que les équipes pédagogiques soient informées des spécificités de chaque enfant afin que les outils et les activités puissent être adaptés. En matière de formation, celle des professeurs, malgré leur bonne volonté, n'est pas toujours adaptée pour l'accueil d'enfants en situation de handicap. De même les Assistantes de Vie Scolaire (AVS) suivent une formation de 6 mois où elles abordent les différents types de handicap mais il n'y a aucun rappel ou suivi.

Les **équipes de suivi de la scolarité** s'occupent principalement du temps scolaire de l'enfant. Néanmoins, sur demande la famille et avec l'accord de l'enseignant référent, cette dernière peut inviter des personnes extérieures. Il paraîtrait judicieux qu'un animateur ou un responsable de structure périscolaire puissent participer à ces réunions.

L'**enseignant référent** assure, sur l'ensemble du parcours de l'enfant, les relations et les échanges entre les parents et les différents partenaires qui travaillent avec l'enfant. Ils assurent la meilleure mise en œuvre possible du Projet Personnalisé de Scolarisation. Les parents ont un rôle central à jouer dans l'inclusion de leurs enfants en milieu ordinaire. Le lien parents/professionnels est essentiel lors de l'accueil de l'enfant afin de connaître son rythme, ses habitudes, sa manière de communiquer etc... Ces temps d'échanges permettent de réduire l'angoisse inhérente à tout changement chez l'enfant, d'éviter les risques de décompensation mais aussi de travailler en amont l'accueil de l'enfant en structures de loisirs ou séjour.

Enfin, il est important de **construire des passerelles** entre les secteurs petite enfance (moins de 6 ans), enfance (+ de 6 ans) et jeunesse pour assurer une **continuité dans l'accueil de l'enfant**.

Le constat est fait que certains animateurs se sentent très isolés dans la prise en charge des enfants en situation de handicap et notamment les enfants autistes. Ils portent souvent seuls la possibilité mais aussi la responsabilité de l'accueil de l'enfant en situation de handicap. Malgré une sensibilisation des équipes, il est à noter l'absence de reconnaissance et de soutien des directions d'accueil voire des gestionnaires car l'accueil de l'enfant autiste (et plus largement de l'enfant en situation de handicap) est perçu comme un problème.